



NUMÉRO 4, avril 2015

## BONJOUR À VOUS TOUTES!

En ce temps de printemps et de résurrection, nous avons pensé transcrire ici un message de Marie-Andrée Michaud, un passage de son volume **Le feu sacré de la Création** pour alimenter notre réflexion et notre contemplation en ce jour de la Terre, 22 avril 2015.



« **TERRE**, je ne sais rien de toi, je suis venue vivre à la campagne dans l'espoir de faire ta connaissance, de te découvrir telle que tu es. Je ressens ta présence, ton accueil inconditionnel, ta ferveur nourricière et ta puissance destructrice. Une destruction toujours porteuse de vie. Il est encore temps de guérir, de revenir à la vie, à une nouvelle vie. Nous ne pouvons revenir en arrière. Cependant, nous pouvons intégrer le passé à une nouvelle manière de vivre en ce monde. Que puis-je faire pour Terre? Je peux écrire. Je peux parler. Je peux aimer et transmettre cet amour aux autres, par mon exemple, en devenant moi-même amour. Pas autrement. »

Nous nous souhaitons cet amour de la Terre. Fêtons ensemble, avec le psaume: « Tu as aimé, Seigneur, cette Terre ». (ps 84)

En toute amitié et communion,

**Soeur Micheline Larche, s.p., et Soeur Thérèse Drainville, s.p.**

## DU NOUVEAU... AU SUJET D'ÉMILIE

Nous ignorions que Monsieur Jean-Baptiste Gamelin, avant de mourir, avait eu l'heureuse inspiration, dans sa grande générosité, d'assumer les frais d'études d'un jeune garçon qui voulait devenir médecin. Il s'agissait de Bernard Dansereau qui deviendra plus tard médecin à l'Hôpital Saint-Jean-de-Dieu, au temps de Soeur Thérèse de Jésus (Cléopée Têtu), Soeur de la Providence et fondatrice de l'hôpital mentionné. Ce détail nous est fourni par François Gravel, auteur du volume *Bonheur fou* qui ajoute que le montant versé par M. Jean-Baptiste Gamelin, pour la formation du jeune Bernard Dansereau fut géré par Madame Émilie Gamelin.

L'auteur du volume nous révèle également que la mère de Bernard Dansereau souffrait de dégénérescence mentale, une maladie qui met du temps à faire son apparition.

Jusqu'à ce qu'il ait terminé ses études, sa mère était parfois incohérente, mais le jeune médecin attribuait son comportement à la fatigue, au surmenage.

En l'espace de quelques mois, elle est devenue méconnaissable. Elle qui avait toujours fait preuve d'une certaine réserve, elle s'est mise à dire des grossièretés, à oublier le nom de son fils, puis le sien, et négligeait son entretien personnel. C'est Madame Gamelin qui l'a accueillie chez elle. « Une sainte femme, cette Madame Gamelin, elle qui s'était fait connaître comme l'ange des prisonniers politiques », concluait-il.

Tiré du volume *Bonheur fou*, par François Gravel, 1990.

**Micheline et Thérèse**

## LUMIÈRE ET PAIX

*Une rencontre avec Alexandra Paradis*

Lumière et paix, c'est ce qui se dégage de notre rencontre avec Alexandra. Voici ce qu'elle nous livre de son vécu journalier et de sa mission dans sa chambre d'infirmierie :

« Passer de la vie active à la chambre de malade est toute une expérience, pas nécessairement choisie – personne ne choisit la maladie – mais que l'on peut considérer comme une occasion de mutation intérieure, de TRANSFORMATION, disons-nous depuis quelque temps.

Pour ma part, je suis en train de m'abandonner entre les mains du Seigneur qui me dit : Ne crains pas, je suis avec toi (Mt 20). Dans ma prière et ma réflexion, monte en moi cette Parole, comme venant d'une personne amie : "Tu n'es jamais seule". Sans doute, je ressens à certains jours la solitude, mais elle est habitée : je me sens en lien et en solidarité avec mes compagnes, et leur mission Providence devient la mienne ».

*Nous sommes touchées de cette rencontre avec Alexandra. Nous avons senti chez elle une grande disponibilité entre les mains de la Providence qui la TRANSFORME de l'intérieur, lentement, silencieusement, mais dans la confiance et la paix. Si elle est en contact avec des prisonniers qu'elle a visités si souvent? « Dans la prière et dans les souvenirs que je garde de ces visites », répond-elle! Merci, Alexandra. Nous avons compris, avec toi, combien le changement peut devenir transformation, lumière et paix!*

**Micheline et Thérèse**

## L'HISTOIRE D'UN SIROP

De Marie-Claude Béland, archiviste professionnelle, extraits des Archives Providence :

Depuis la fondation de la Congrégation en 1843, le *Sirop de Gomme d'épinette Composé* était fabriqué par les religieuses assignées à la pharmacie de l'Asile de la Providence à Montréal. C'était une vieille formule héritée par Mère Émilie Caron, d'une Sœur Frigon, hospitalière de l'Hôtel-Dieu de Montréal. Dès le début de sa production, la recette du sirop fut modifiée pour que ses propriétés soient améliorées. Il était administré gratuitement aux malades soignés dans le Dispensaire de la Providence de Montréal et vendu à prix abordable dans des établissements de santé.

Au fil des ans, des dizaines de pharmacies et de magasins généraux commandaient le réputé « Sirop des Sœurs » au laboratoire de la Providence. On en faisait usage « *dans les cas de rhumes, de bronchites et douleurs d'estomac, de consommations quelconques de poumons* »<sup>1</sup>. Les profits de la vente étaient utilisés pour faire fonctionner le Dispensaire et pour soutenir les autres œuvres de la Providence.

## La commercialisation

En février 1875, les pharmaciens Laviolette & Nelson voulaient vendre le « Sirop des Sœurs » dans leurs pharmacies de Montréal. Mgr Ignace Bourget, évêque de Montréal et co-fondateur de la congrégation des Sœurs de la Providence, avisa alors le Conseil général d'incorporer le fameux sirop avant de s'aventurer vers la vente publique afin que la formule du remède ne soit pas copiée. Les pharmaciens Kerry & Watson voulurent empêcher l'enregistrement sous prétexte qu'ils avaient eu aussi un sirop



semblable (Sirop Grey) et que cela leur « *ferait une opposition ruineuse* »<sup>4</sup>.

C'est au 30 mars 1875 que le « Sirop de Gomme d'Épinette Composé » est enregistré comme marque déposée à Ottawa et Washington, D.C., par la «Corporation des Sœurs de l'Asile de la Providence de Montréal». Cette incorporation fut modifiée en 1884 lorsque l'appellation de la Congrégation changea pour «Les Sœurs de Charité de la Providence de Montréal».

Pour la distribution du Sirop de gomme d'épinette Composé par-delà les routes et les frontières, on pensa utiliser des agents étrangers, mais aussi... des Sœurs, pour économiser des frais. Ainsi, les vaillantes Sœurs Marie-Joséphine (Octavie Coursolles), Colomban (Isabelle MacWilliams), L'Ange-Gardien (Zénaïde Thompson) et Canisius (Justine-Ida Coursolles) furent chargées par Mgr Bourget de « *sortir du diocèse et de parcourir les villes et les campagnes des diocèses étrangers pour y distribuer au profit et à l'avantage des pauvres le remède [...]* »<sup>2</sup>. Assistées par des protecteurs laïcs et des membres du clergé, les Sœurs se chargèrent de leur fatigant office en amenant avec elles de nombreuses petites bouteilles de verre remplies du fameux remède, à travers le Canada et les États-Unis.

Dû à une demande grandissante pour le sirop, entre autre en terre américaine, « *nos Sœurs établirent [en mars 1875 à la Providence St. Louis, Winooski, Vermont] un dépôt de "Sirop de Gomme d'Épinette" pour les États-Unis. Cette nouvelle entreprise se fit avec beaucoup de difficultés, vu le local qui leur servait de Laboratoire; le tout consistait en une cuisine et un réfectoire [...] La vente de sirop s'étant accrue, il leur fallut louer une maison près du couvent pour cette œuvre [...]* »<sup>3</sup>.

## Le procès

Une telle popularité fit nombre de mécontents du côté des pharmaciens comme il le fut mentionné précédemment. Les fabricants du Sirop Grey intentèrent des procédures judiciaires contre les Sœurs pour contester le commerce de leur produit pour cause de plagiat au 24 novembre 1875.

---

<sup>1</sup> Notices sur le Sirop de gomme d'épinette composé,

<sup>4</sup> Idem, p. 3.

<sup>2</sup> Notices sur le Sirop de gomme d'épinette composé, p. 4.

<sup>3</sup> Circulaires de la Supérieure Générale 1866-1884, p. 89 (98).

Au 5 janvier 1876, les délibérations du Conseil général mentionnèrent « [...qu'] il a été décidé à la majorité des suffrages : Que la Corporation se laisserait actionner par la Compagnie des Pharmaciens, qui s'oppose à la vente du Sirop de Gum [sic] d'Épinette pour laquelle nous avons obtenu une patente [...] »<sup>4</sup>. La Congrégation fut représentée par les avocats François-Xavier-Anselme Trudel (qui devint sénateur) et Louis-Olivier Taillon (qui devint premier ministre du Québec)<sup>8</sup>.

Ces procédures amenèrent des difficultés pour la vente du Sirop par les Sœurs, mais elles ne se laissèrent pas abattre et continuèrent tout de même leur commerce. Si bien qu'au 30 janvier 1877, lors des délibérations du Conseil général, « [...] il a été décidé à la majorité des suffrages: 1° Que l'on continuerait à vendre le Sirop de Gomme d'Épinette aux personnes qui en demanderaient soit en détail, ou en quantité; 2° Que la marque de commerce serait supprimée à l'extérieur des grandes boîtes; 3° Qu'aucune affiche pour le sirop, ne serait employée à l'avenir, qu'il ne serait plus annoncé sur les journaux par la Communauté; 4° Qu'il ne s'établirait [sic] plus d'agence à l'avenir pour le sirop; les marchands ou autres qui désireraient en avoir pour les détailler, l'achèteront argent content [sic], autant que possible, au prix réduit déjà en usage, afin qu'ils puisse [sic] faire du profit sur la vente, la même ligne de conduite sera suivie pour les autres remèdes; 5° Que les deux laboratoires celui de Montréal et celui de Winooski Falls seraient continués [...] »<sup>5</sup>.

Ces procédures judiciaires se poursuivirent durant plusieurs années, allant jusqu'en Cour d'Appel de la Reine. Finalement, le jugement innocentant les Sœurs de la Providence fut prononcé. Le jugement de la Cour Supérieure fut prononcé en 1878. Il mentionna que « (Les Sœurs) n'ont pas violé la marque de commerce réclamée comme la propriété des Demandeurs; que les allégations des Demandeurs, les accusant de l'avoir ainsi violée, non-seulement ne sont pas prouvées, mais que c'est le contraire qui est prouvé »<sup>10</sup>.

Malheureusement, les procès et des rumeurs calomnieuses propagées par des gens mal intentionnés touchèrent négativement les ventes du « Sirop des Sœurs ». La population, croyant l'achat prohibé par la Cour, les profits diminuèrent, mettant en péril le fonctionnement du Dispensaire. Un citoyen publia



anonymement, en 1880, le pamphlet nommé « Un procès deux fois gagné » afin de rétablir les faits. Il fit la preuve, point après point, que le « sirop des Sœurs » est antérieur de 29 ans de celui de Grey et donc qu'elles sont innocentes et qu'il faut continuer à acheter leur efficace remède.

En 1962, on cessa progressivement la fabrication du Sirop de Gomme d'Épinette Composé. Avec la vente de l'Asile de la Providence à la Ville de Montréal<sup>6</sup> et le déménagement de la Maison mère (rue Fullum) vers l'arrondissement Cartierville (Montréal), la Congrégation autorisa la vente de la formule. La recette du sirop fut

achetée par les pharmaciens Leduc & Leduc Ltd. (Montréal) le 23 février 1965. Cela sonna le glas du « sirop des Sœurs » original.

<sup>4</sup> Délibérations du conseil général ", tome II, 1858-1880, page 202 (recto). <sup>8</sup>

Notes historiques 1799-1893, p. 115.

<sup>5</sup> Délibérations du conseil général ", tome II, 1858-1880, page 208 (recto et verso). <sup>10</sup>

Un procès deux fois gagné, p. 17.

<sup>6</sup> L'Asile de la Providence était situé où se trouve aujourd'hui la sortie rue Sainte-Catherine de la station de métro Berri UQÀM à Montréal.

Cela n'empêchera pas que, avec sa grande renommée, vous aurez peut-être une petite pensée pour le « sirop des Sœurs » la prochaine fois que vous serez enrhumé, tout en espérant en avoir une bouteille sous la main!

*Merci à Marie-Claude pour cette belle page d'histoire qu'à notre tour nous ferons connaître.*

**Micheline et Thérèse**

## Mon Pèlerinage intérieur

En nous présentant sa lettre, à l'occasion de l'Année de la Vie consacrée, le Pape François nous invite à nous arrêter en esprit sur l'image du départ : « la joie du moment où Jésus m'a regardée ». Cette pensée m'a ramenée à l'été 1955 où après avoir lutté fortement pour faire taire l'appel qui me tenaillait depuis quelques semaines, j'ai finalement consenti à y répondre. La sérénité et la paix intérieures que j'ai ressenties à ce moment précis ont suffi à chasser tout doute concernant ma vocation. Je me sentais appelée à servir les pauvres et c'est ce qui m'a amenée chez les Filles de la Charité, Servantes des pauvres, nom qui désignait alors la communauté. C'est d'ailleurs la seule information que je possédais et je suis consciente que c'est vraiment la Providence qui m'a conduite à ce moment-là et qui m'a accompagnée tout au long de ma vie religieuse.



Raconter son histoire, dit le Pape François, c'est rendre louange à Dieu et le remercier pour tous ses dons. Je rends grâce au Seigneur pour ces soixante belles années, où à quelques exceptions et grâce à la communauté des Sœurs de la Providence, j'ai été en contact avec les pauvres et à leur service. Le Pape nous suggère un pèlerinage à reculons. Je repense à ma première obédience au Service social St-Pierre-Apôtre où j'ai vraiment pris contact avec la misère. À cette époque, il n'y avait ni Bien-être social ni soins médicaux gratuits. Si une mère de famille voulait avoir de l'aide, elle devait lever un mandat d'arrestation contre son mari. J'ai eu l'occasion de faire plusieurs expériences qui m'ont servi par la suite, que ce soit au Service social de l'Hôpital St-Jean-de-Dieu ou au Service Paroissial de Hull.

Au printemps 1978, la communauté acceptait un projet nommé « Les Services Émilie Gamelin », que nous lui avons présenté, sœur Yolande Bourbonnais et moi. Il s'agissait d'un service d'aide à domicile offert aux malades et aux aidants naturels. Ce projet impliquait les cinq provinces de l'Est d'alors. Plusieurs sœurs intéressées s'impliquèrent de façon partielle ou à plein temps et étaient invitées à mettre les richesses de leur être au service des personnes démunies, leur apportant assistance, amitié, réconfort et compassion. Ces personnes malades nous ont souvent évangélisées, édifiées et fait grandir. Nous avons essayé de les servir avec amour, de les comprendre et de les accepter. Ce projet a pris fin officiellement en juin 1994. Plusieurs familles ont ainsi été rejointes et aidées et quelques sœurs sont encore en relation avec des personnes rencontrées au cours de ces seize années. Pour ma part, je visite toujours la mère d'une handicapée maintenant décédée ainsi qu'une autre dame qui prenait soin de sa mère.



J'ai beaucoup apprécié ce service communautaire où chaque lundi avant-midi, un groupe de sœurs impliquées se réunissaient pour des rencontres qui nous ont enrichies réciproquement et stimulées dans la poursuite de nos objectifs et l'approfondissement de la vie de Mère Gamelin. Cela nous permettait également de vérifier nos attitudes et nos mentalités et de nous rapprocher des vertus caractéristiques de notre Institut : simplicité, humilité, charité.

En 1996, je suis nommée à St-Lin-Laurentides où j'entreprends de réorganiser le Service d'Entraide de façon à en assurer la survie quand les Sœurs de la Providence ne seront plus disponibles. Là encore j'ai vécu de belles années auprès des démunis de toutes sortes. À mon départ en 2006, l'organisme fonctionnait très bien grâce aux employés laïques et aux bénévoles et s'autofinçait avec les revenus engendrés par la friperie, l'entrepôt de meubles, certains projets gouvernementaux et le soutien de la municipalité.

J'habite maintenant Providence St-Dominique. Étant près du métro, je puis me déplacer facilement et répondre au souhait du Pape François qui nous invite à « sortir du nid » pour habiter la vie des hommes et des femmes de notre temps, et nous livrer nous-mêmes à Dieu et au prochain.

Ma principale occupation est mon engagement au CHSLD Notre-Dame-de-Lourdes où j'assure un service de couture à raison de deux journées (de 10 à 16 heures) semaine. Ce travail consiste à adapter des vêtements, effectuer des réparations et étiqueter des articles pour des résident-e-s qui n'ont personne pour s'occuper de leurs vêtements ou encore pour donner un coup de main au personnel de la physiothérapie qui est souvent aux prises avec des toiles-levier ou des équipements qui demandent réparation ou étiquetage. J'aime croire que ça rend service, car le travail ne manque pas.

De plus j'accompagne, dans le secteur de Rosemont, une dame qui souffre d'Alzheimer; j'offre des journées de gardiennage à sa fille pour lui permettre de prendre du répit. Je visite également, dans Hochelaga-Maisonneuve, quatre personnes avec qui j'ai œuvré lorsque je vivais dans le quartier. Ces personnes sont maintenant seules et malades et elles apprécient beaucoup les visites d'amitié et les petits services.

À la résidence, les occasions de rendre service ne manquent pas. M. Clément Proulx, trésorier, m'a initiée au fonctionnement de la caisse du « dépanneur » et je remplace la personne qui en est chargée lorsqu'elle est malade. Je visite quelques résidentes qui sont plus démunies. J'accompagne, à l'occasion, des personnes à des rendez-vous médicaux et j'en visite d'autres lors d'hospitalisation prolongée. J'entretiens de bonnes relations avec mes voisines immédiates. Je leur donne un coup de main lorsqu'elles sont mal prises et elles savent qu'elles peuvent toujours frapper à ma porte au besoin.

En me rendant disponible, j'ai l'impression de remplir ma mission Providence à ma mesure et de marcher sur les pas de Mère Émilie Gamelin. En m'impliquant de plus en plus à la résidence, je prépare mon avenir, car lorsque je ne serai plus en mesure d'aller à l'extérieur, je pourrai toujours être utile aussi longtemps que mes forces me le permettront.

Je rends grâce au Seigneur pour la belle vie que j'ai vécu depuis bientôt soixante ans chez les Sœurs de la Providence et je peux affirmer que jamais je n'ai regretté d'avoir répondu à son appel d'amour.

**Rollande Lallier, sp.**

## VIE CONSACRÉE, témoignée en paroisse

Dans le cadre de l'année de la Vie consacrée et sur invitation de Monsieur l'abbé Gilles Lachapelle, curé de la paroisse Sainte-Jeanne d'Arc, Montréal, quelques membres de la communauté locale de la rue De Chambly s'adressent aux paroissiens, aux messes du 21 et 22 mars 2015.

Après avoir présenté les membres de la communauté locale, Eugena et Daphné, novices, rappellent le charisme d'Émilie Gamelin, l'histoire de la Congrégation et son développement jusqu'à nos jours, dans les différents pays du monde où nous sommes présentes.

Diane rappelle les implications des Sœurs de la Providence, dans la paroisse, au cours des dernières années : secrétariat, bazars, catéchèse, visites aux malades, implications à l'église, en développant la façon dont les Sœurs ont vécu la mission au fil des années.

Présentement les deux novices et leur responsable, Diane, trois sœurs de la Providence, Liliane, Jacqueline et Annette, en plus des trois sœurs externes, Hélène, Thérèse et Lucille constituent la communauté locale du 2375, rue De Chambly qui est devenue, depuis octobre dernier la Maison du Noviciat.

Des Associé-e-s Providence de la paroisse se rencontrent périodiquement, sous la direction d'une Sœur de la Providence, Annette, et se donnent comme projet de vivre le charisme des religieuses, en manifestant la compassion d'Émilie Gamelin dans leur milieu.

Toutes ensemble, les Sœurs de la Providence et les aspirantes, veulent manifester la Providence de Dieu et son Amour pour tous les humains.

La présentation se termine par notre devise chantée en créole :

L'Amour du Christ nous presse, L'Amour de Dieu Providence.  
L'Amour du Christ nous presse, en Marie compatissante.

**Micheline et Thérèse** (notes fournies par Diane)

Merci à toutes celles qui ont collaboré à la production de ce journal et invitation cordiale à nous faire parvenir vos articles, commentaires, suggestions au cours d'avril-mai.

*Nous vous souhaitons*

*une très belle période pascale!*



*Des activités sont probables jusqu'à la parution de mai.*

*Nous espérons donc vos articles avec photos si possible. Merci.*

*Micheline et Thérèse*